

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.

FOL'CAR DE LA NEIGE **12 et 13 MARS 2022**



Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA des DUCS organise **les 12 et 13 mars 2022** une compétition automobile régionale intitulée **Fol'car de la Neige**

Cette compétition compte pour :

- le Championnat de France de Fol'Car
- le Challenge FCO
- le Challenge de la Ligue de Normandie

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie sous le numéroet par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	<i>non</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Françoise MAWDSLEY</i>
Membres du Collège	<i>Michel TESNIERE Alain MARIE</i>
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Marie-Claude LEBEAU</i>
Directeur de Course	<i>Thomas LEMIRE Patrick BOUCHARD (DC stagiaire)</i>
Directeur de Course adjoint	<i>Franck MARIE</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>Alain OVIEVE</i>

	<i>Roland HERMELINE Jean-Yves BRISSET Alain CAILLE Jean-Denis JOSSE Olivier LEGRIX Sonia STADLER</i>
Secrétariat technique	
Commissaires Techniques	<i>Hervé DUROU Pascal BOISSAY François CHARTRAIN Jean-Luc BOURNEX Patrick GUILLEUX Michel LEBEAU</i>
Chargés des relations avec les concurrents	<i>Marie-Jo CHARTRAIN Océane POINCELET Charly ROMEUF (CS stagiaire)</i>
Chronométrateur(s)	<i>François VEZIE Philippe NAUROY Lydie RIOU Gilbert FAUQUES</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>Christophe JAFFRELOT</i>
Médecin Chef	<i>Docteur PETERS</i>
Responsable Sécurité	<i>Christophe JAFFRELOT</i>
Speaker	<i>Frédérique JARREAU Jean-Yves SAMOYEAU</i>
Juges de Faits	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA des DUCS et l'organisateur technique est l'ASA des DUCS

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>11 Février 2022</i>
Clôture des engagements	<i>06 mars 2022</i>
Publication de la liste des engagés	<i>09 mars 2022 à 24 h00 Site www.circuit-ducs.com</i>
Date et lieu de la compétition	<i>12 et 13 mars 2022 sur le circuit des Ducs – 61500 -ESSAY</i>
Vérifications administratives et techniques	<i>12 mars 2022 de 9 h00 à 12 h00 et de 13 h30 à 15 h00</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>12 mars 2022 à 16 h00</i>
Briefing obligatoire	<i>12 mars 2022 à 16 h15 sur la ligne de départ du circuit</i>

Horaire des essais libres	<i>Pour les véhicules passés aux vérifications administratives et techniques : le 12 mars 2022 de 14 h00 à 16 h50</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Le 12 mars 2022 de 17 h00 à 18 h30</i>
Horaire de la course	<i>Le 13 mars 2022 de 8 h30 à 18 h30</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Le 13 mars 2022 à 18 h30 sur la ligne de départ du circuit ou en cas de pluie, salle de restaurant du circuit</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 12 mars 2022 de 9 h00 à 12 h00 et de 13 h30 à 15 h00. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 6 mars 2022 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 07.86.95.89.78

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Christiane SAMOYEAU – licence n° 19360
23 rue Belle Etoile
61200 – ARGENTAN
Tél : 06.81.78.30.14
e-mail : c.circuitdesducs@orange.fr

A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 06 mars 2022 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 160 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 320 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 50, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par le promoteur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le Fol'Car de la Neige se déroulera sur le circuit des Ducs. Il est long de 935 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 19 février 2019 sous le numéro 61 13 19 0310 RC Nat 0935 et sous le numéro 61 13 19 0310 RC Nat 0970.

L'accès au circuit se fait à partir de la D31 entre Alençon et l'Aigle. A Essay, suivre le fléchage.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé sur la vitrine de la buvette, près du bâtiment administratif. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents au local « CRAC » au bâtiment administratif. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant : 06.98.40.61.90

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit sera remis aux pilotes lors des vérifications administratives.

7.6P. PARC FERME FINAL

Dans le paddock, à l'emplacement du concurrent

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 3 000 €.

10.3P. COUPES

Récompense aux commissaires

1 coupe aux 3 premiers de la finale C

1 coupe aux 3 premiers de la finale B

1 coupe junior, toutes classes confondues

1 coupe aux 3 premières féminines, toutes classes confondues

1 coupe aux 3 premiers de la finale A

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur la ligne de départ ou au restaurant du circuit en cas de pluie

Les prix distribués seront de 3 000 € (1500 € par classe)

- 1^{er} 260 €
- 2^e 220 €
- 3^e 210 €
- 4^e 190 €
- 5^e 170 €
- 6^e 140 €
- 7^e 120 €
- 8^e 80 €
- 9^e 60 €
- 10^e 50 €

Il est conseillé de faire la remise des prix sur le podium à l'arrivée.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 22 commissaires (3 postes fixes avec 2 commissaires par poste et 4 VIR avec, à bord, 4 commissaires.

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité

- 3 postes fixes avec 2 extincteurs eau pulvérisée 10 kg et 2 extincteurs poudre 10 kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 22

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non (SDIS en alerte à moins de 5 mn du circuit.

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents au local « CRAC » au bâtiment administratif est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant : 06.98.40.61.90

Coordonnées de l'organisateur technique :

Christophe JAFFRELOT au 07.86.95.89.78 / mail christophejaffrelot@gmail.com

Coordonnées GPS du circuit :

48°32'46'' Nord / 0°15'29'' Est

Responsable local presse : ?

Organisation du parc concurrents et réglementation :

Horaires du parc : l'accès au parc sera réglementé de la façon suivante :

Le samedi 12 mars 2022 : ouverture du circuit à 8 h00 et fermeture à 21 h00

Le dimanche 13 mars 2022 : ouverture du circuit à 7 h00 et fermeture à 21 h00

Il est impératif de respecter les panneaux de stationnement : cette voie est aussi l'accès pour les secours. **Pour le respect des pilotes déjà en place et des bénévoles, merci de respecter les horaires.**

La soirée que vous passerez sur le site doit se faire dans le plus pur respect d'autrui.

Aucun débordement sonore ne sera accepté après 24 h00

A la demande des services de secours, il sera interdit de stationner dans les allées et il y aura un sens de circulation à respecter.

Vous disposerez d'un autocollant pour l'accès d'un véhicule au parc et de 5 entrées comme suit :

- ❖ 2 pilotes par véhicule (5 bracelets) : 2 pilotes – 1 mécanicien – 2 invités
- ❖ 1 pilote par véhicule (5 bracelets) : 1 pilote – 1 mécanicien – 3 invités

Chaque bracelet sera remis au bénéficiaire

Ce bracelet devra être porté au poignet gauche pendant toute la durée de l'épreuve.

Des contrôles seront effectués par les officiels. Le non-respect du port des bracelets sera considéré comme une tentative de fraude et sanctionné comme telle par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'Organisateur diligentera une personne pour effectuer un rapport sur la présence des extincteurs, des bâches, de la surface utilisée ainsi que du stationnement de vos véhicules. Il sera ensuite transmis à la Direction de Course et à l'Organisateur.

Les engins motorisés (quads, motos, etc.....) pourront rouler sous la seule responsabilité des concurrents et à très faible allure. La zone de circulation est autorisée dans le parc des concurrents et jusqu'à l'aire des vérifications techniques.

Aucune circulation de quads et motos de concurrents n'est autorisée dans les zones publiques.

La vitesse sera limitée à 15 km/h dans les allées du paddock et sur les chemins d'accès et de sortie de la piste.

Réceptif dans le parc.

Dans le cadre de votre emplacement, la gratuité sous votre structure est fixée à 5 personnes : pilote(s) – mécanicien – invités. Si le nombre est supérieur, nous vous demandons de nous faire part de vos projets par mail : asadesducs@gmail.com

Action engagée pour la protection de la nature

Des sacs poubelles seront remis aux concurrents dès leur arrivée et aux vérifications administratives.

Les poubelles feront l'objet de plusieurs ramassages pendant le week-end.

Des conteneurs pour verres et déchets seront disposés dans le parc concurrents.

En quittant le parc après l'épreuve, chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle.

Les produits polluants doivent impérativement être repris par les concurrents (notamment pour les pneumatiques et bidons de fluides : une amende de 100 € sera appliquée par élément non repris après l'épreuve.

Pour les pilotes, des billets à tarif préférentiel sont disponibles : réservation uniquement par courrier avec chèque joint au nom de : A.L.S. – Circuit des Ducs – 61500 – ESSAY

Chers amis pilotes, nous vous demandons de respecter cette réglementation et nous vous souhaitons un excellent séjour sur le circuit d'ESSAY où nous sommes toujours très heureux de vous accueillir.
